

La Cimade

Auvergne-Rhône-Alpes
L'humanité passe par l'autre

Rapport d'activité 2020

La Cimade **80**ans
Il n'y a pas d'étranger sur cette terre



TABLE DES MATIERES

Edito	3
I. Faire vivre la dynamique associative	4
A. Les groupes locaux et les activités	4
1. Aperçu général	4
2. Les 11 groupes locaux (GL) et les permanences en région	5
B. L'appui régional au fonctionnement et à l'organisation du mouvement Cimade	6
1. Les instances régionales et locales	6
2. Une équipe salariée en région	6
3. Au sein du mouvement dans la région Auvergne Rhône-Alpes	7
4. Au niveau national	8
II. Agir pour le respect des droits et l'intégration des personnes étrangères	9
A. Les permanences d'accueil et d'informations en droit	9
1. Covid-19 : adaptation des pratiques d'accompagnement dans un contexte sanitaire dégradé	9
2. Les caractéristiques du public	10
3. Les sollicitations	11
4. Focus sur les permanences thématiques : prison, santé, femmes, jeunes...	12
B. Les projets et mobilisations en région	13
1. Accès aux préfectures : développement de la dématérialisation	13
2. Guide d'information à destination des jeunes en danger isolé-e-s	14
3. Enfermement	15
4. Présence aux entretiens OFPRA à Lyon	15
C. Les actions nationales déclinées en région	16
1. Le colloque-anniversaire des 80 ans du mouvement	16
2. La campagne pour la régularisation des personnes étrangères	16
3. La marche des solidarités	17
4. Le Pacte du Pouvoir de Vivre	17
D. Les ateliers sociolinguistiques ou français langue étrangère	18
E. L'appui technique aux équipes bénévoles en région	19
1. Formations internes : besoin de se réinventer	19
2. Animation juridique : meilleure partage d'expérience	21
III. Favoriser le dépassement des préjugés	24
A. Les actions de sensibilisation	24
1. En milieu scolaire	24
2. Cercles de silence	24
3. Autres	24
B. Le Festival Migrant'scène	25
IV. Faire en lien avec nos partenaires	26
A. Les partenaires associatifs	26
B. Les partenaires institutionnels	26
C. Les partenaires financiers	26
V. Assurer la viabilité économique de la régions : rapport financier	27
A. Bilan des adhésions	27
B. Bilan financier 2020	28
C. Budget 2021	29

EDITO

A toutes et tous, bénévoles et militant·e·s de la Cimade, citoyen·ne·s, partenaires, financeurs,
Lorsque je suis inquiète pour notre environnement, me revient en mémoire le titre de cette chronique sur France inter « Nous vivons une époque moderne » animée par Philippe Meyer ...

Qu'est-ce que la modernité ?

Le concept de modernité est très lié aux idées d'émancipation, de croissance, d'évolution, de progrès et d'innovation.

Aujourd'hui Le Progrès concerne une petite partie de l'Humanité, une population à l'aise dans les pays riches, dont la France mais seulement un faible pourcentage.

Année après année, jour après jour, depuis plus de 80 ans, les cimadiennes et les cimadiens refusent cette répartition et se mobilisent pour défendre le droit à l'accueil. Pour les accueilli·e·s, pour les accueillant·e·s!

L'année 2020 avec l'arrivée impensable d'un virus, a menacé la vie de toutes et tous. Forcément hélas les personnes étrangères en attente de régularisation sont précisément victimes de cette situation : lenteur administrative ou au contraire rejet rapide de leur demande, accès aux droits plus difficile, xénophobie accrue.

A cela se sont ajoutées, du côté de la Cimade, la complexité d'organisation des permanences juridiques et l'annulation quasi-totale du festival « Migrant scène ».

Cependant, la détermination des militant·e·s dans les groupes de la région a permis une adaptation aux conditions sanitaires. Vous lirez, sur les pages de ce rapport, l'activité incessante mue par cette volonté de ne pas laisser faire, de ne pas se replier, et d'assurer une présence continue auprès des personnes opprimées.

Entre le respect absolu des lois existantes et l'utopie de les voir modifiées, les salarié·e·s et les bénévoles de la Cimade observent, se révoltent, travaillent, alertent et ne se résignent pas !

« Etre moderne », c'est d'abord « être tourné vers l'avenir ».

Et notre avenir sera international ou pas.

Monique Guyot-Berni

Présidente de La Cimade en région Auvergne Rhône-Alpes

17 février 2021

I. FAIRE VIVRE LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

A. Les groupes locaux et les activités

1. Aperçu général



538 personnes adhérentes dont **363** bénévoles agissant activement aux niveaux local et régional.



38 lieux de permanences d'accueil et d'accompagnement en région dans 11 départements



Intervention dans **8** prisons pour accompagner et aider les personnes incarcérées dans l'exercice de leurs droits



30 cours d'apprentissage linguistique pour les personnes étrangères afin de favoriser l'accès à la langue et à la culture



5 événements organisés dans le cadre du Festival Migrant'scène et **780** personnes participantes



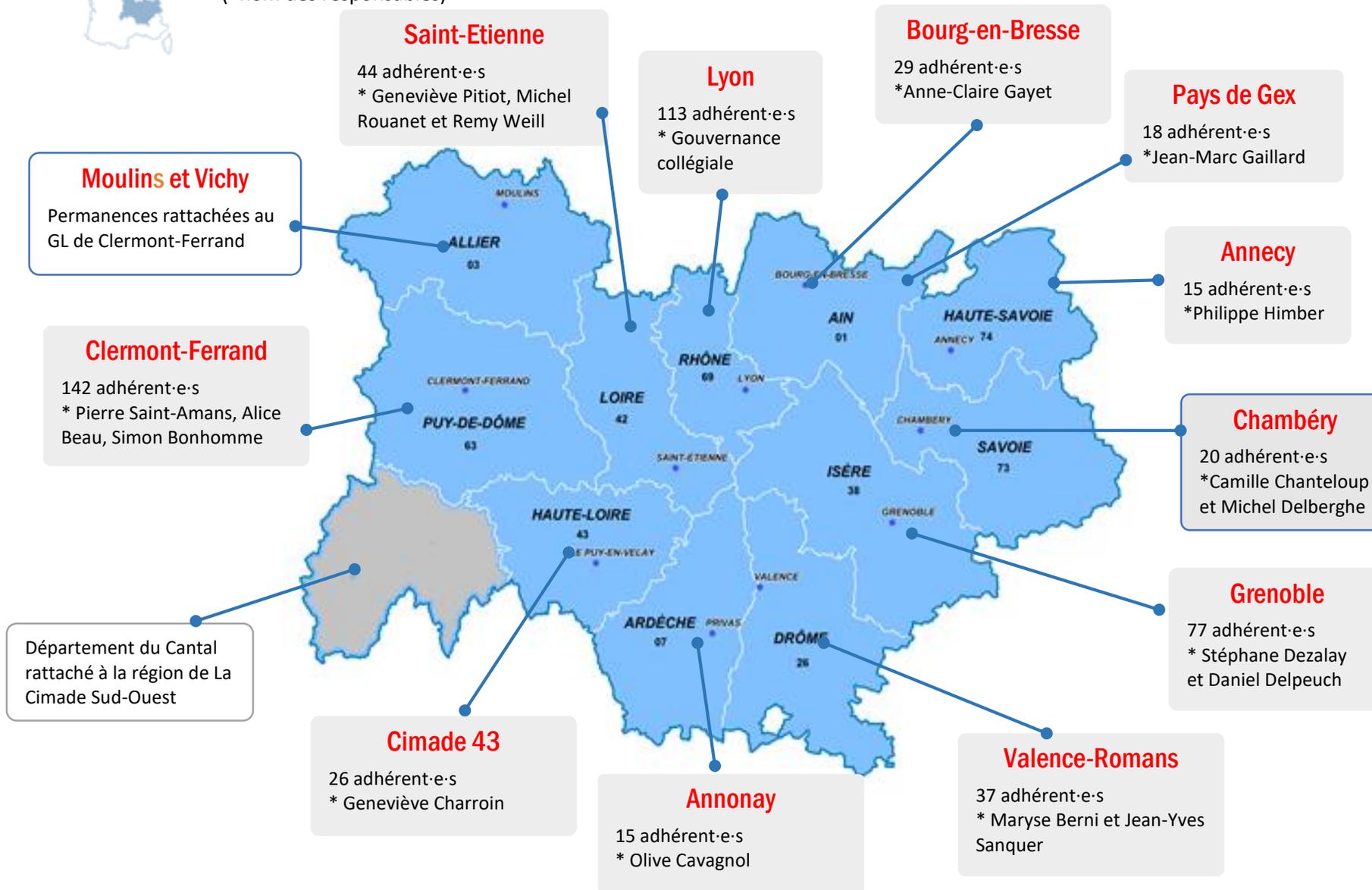
Intervention dans **4** établissements scolaires pour sensibiliser l'opinion des jeunes publics sur les réalités migratoires





2. Les 11 groupes locaux (GL) et les permanences en région

(*nom des responsables)



B. L'appui régional au fonctionnement et à l'organisation du mouvement Cimade

1. Les instances régionales et locales

En 2020, le conseil régional composé de 19 membres s'est réuni 7 fois. Les réunions du conseil régional qui en temps normal se tiennent environ tous les deux mois ont été plus nombreuses en raison de la pandémie dans un souci d'une meilleure circulation de l'information mais surtout de garder le contact et de renforcer le lien avec les membres et les groupes locaux.

Le conseil régional a continué de travailler sur les priorités qu'il avait formulées en 2019 malgré la pandémie, qui en plus de ne pas faciliter le travail des équipiers bénévoles et salariés, a renforcé la vulnérabilité et la précarité des personnes migrantes questionnant ainsi nos pratiques d'accompagnement. Les périodes de confinement successives ont aussi joué sur le moral des équipes.

Le bureau régional s'est réuni en séminaire les 28 janvier et 3 septembre 2020 au siège régional. Au début de la pandémie, il s'est réuni de manière hebdomadaire en visio en invitant l'ensemble de l'équipe salariée en région avant de retrouver un rythme bi-mensuel. L'équipe du bureau gère les affaires courantes de la région et établit les ordres du jour du conseil régional. Depuis le 11 mai 2019, il est composé comme suit :

- Monique Guyot Berni : co-présidente de région
- Mathilde Dubesset : co-présidente de région
- Jacques Guilbaud : trésorier
- Jean-Louis Gayet : secrétaire
- Philippe Himber : secrétaire, vie associative
- René-Pierre Ménot : secrétaire, communication interne-externe

Au sein du bureau, afin que tout ne repose pas sur l'équipe salariée, des rôles ont été distribués : l'appui aux groupes locaux, la communication, les finances, le secrétariat.

Les bureaux locaux ont joué un rôle crucial pendant la pandémie en accompagnant les équipes à adapter en mode distanciel nos pratiques d'accompagnement, à réfléchir à de nouvelles formes d'accompagnement et en mettant en place des protocoles sanitaires. Ils ont fait un travail remarquable en lien avec les instances régionales et l'équipe salariée en région.

2. Une équipe salariée en région

L'équipe salariée en région est composée d'une déléguée nationale en région, Kaoutar Djemai-Dawood et de deux chargé·e-s de projet régional : Mariia Popova et Antoine Decourcelle.

Mariia Popova a été remplacée pendant son congé par Clémence Flaux du 16 octobre au 19 avril 2021.

En lien étroit avec les instances régionales et dans le cadre du projet associatif de La Cimade, ses missions comprennent notamment :

- La participation au développement et à l'animation du mouvement Cimade dans la région.
- Le soutien aux équipes bénévoles dans la mise en place de projets et d'activités locales, de conseil juridique, de sensibilisation, de veille sur les pratiques des administrations et des juridictions...
- L'appui régional au fonctionnement et à l'organisation du mouvement.

En raison du contexte sanitaire, les groupes locaux ont dû renoncer à accueillir des stagiaires à l'exception du groupe local du Pays de Gex qui a accueilli Juliette Bigirimana du 3 septembre au 2 décembre 2020.

3. Au sein du mouvement dans la région Auvergne Rhône-Alpes

Pour soutenir les groupes locaux dans leurs missions et activités, les instances régionales ont diversifié les modes d'appui : rencontres locales, formations, journées régionales, groupes de travail régional, etc...

Ainsi, le bureau régional est allé à la rencontre des groupes locaux lors des réunions de bureaux locaux, de groupes locaux ou encore des assemblées générales locales qui se sont tenues de manière virtuelle.

Le trésorier a organisé deux journées régionales les 21 février et le 4 novembre 2020 avec l'ensemble des trésoriers et trésorières des groupes locaux pour les informer de leurs missions et responsabilités, les former aux outils comptables de La Cimade et répondre à diverses questions. Tout au long de l'année, il accompagne les trésoriers et les trésorières dans leurs missions et fait l'articulation entre le siège et les groupes locaux.

Après une gestation de deux ans, le Conseil régional a demandé au conseil national l'agrément d'un groupe local à Chambéry dénommé GL Savoie. Les membres de ce groupe local veulent développer le ou les projets suivants, dans le cadre des orientations de la Cimade :

- Accompagner : permanences d'accueil et d'infos en droit, accompagnement des jeunes en danger isolé·e·s, ASL-FLE
- Sensibilisation : milieu scolaire, Migrant'scène, grand public
- Plaidoyer et animation en relais des campagnes régionales et nationales

Tout au long de l'année, les membres du conseil régional ont travaillé au renforcement des actions de sensibilisation, à l'amélioration de la communication en interne et en externe, à la réflexion lancée par le mouvement sur la régularisation, à sensibiliser sur les problématiques d'enfermement, ou encore au projet associatif et aux renouvellements des instances pour 2021.

SENSIBILISATION

Elaboration d'un plan pluriannuel
Emergence d'une équipe régionale
« sensibilisation » au sein du conseil régional
avec l'appui de la coordination nationale
« sensibilisation »
Préparation et organisation de réunions
régionales « sensibilisation »

COMMUNICATION

Mise en place d'une équipe régionale
« communication »
Réflexion sur la communication interne au
sein de La Cimade : rédaction et diffusion
d'une lettre inf'Aura (le numéro 0 a été
envoyé le 16 octobre 2020)
Elaboration d'un plan pluriannuel

JEDIE

Publication et diffusion du guide
d'informations.
Tenue de réunions régulières entre les
référént·e·s JEDIE des GL

REGULARISATION

Journée régionale « régularisation » le 3
octobre avec participation à la Marche des
Solidarités.

ENFERMEMENT

Création d'une commission régionale
enfermement.

4. Au niveau national

Les bénévoles et l'équipe salariée de la Cimade en région AuRA participent également à des groupes de travail et des journées de réflexions et de mutualisation au niveau national.

Groupes de travail nationaux

Vers un accompagnement alternatif des personnes demanderesse d'asile

Bannissement

Journées nationales

Enfermement le 16 octobre 2020

Agir face aux difficultés d'accès au guichet pour demander un titre de séjour le 22 octobre 2020

Violences policières le 3 décembre 2020

GT nationaux ad hoc

- **Les 80 ans de La Cimade** : les colloques nationaux de Lyon-Villeurbanne et Paris
- **Le parcours des bénévoles**
- **la régularisation**

Journées de la direction de la vie associative :

- Rencontres des bureaux régionaux en mars et décembre

* Participation aux journées de formations proposées par la coordination nationale « sensibilisation » et/ou la coordination nationale Ateliers sociaux linguistique et français langue étrangère (ASL-FLE).

* Implication dans le comité de pilotage national « sensibilisation »

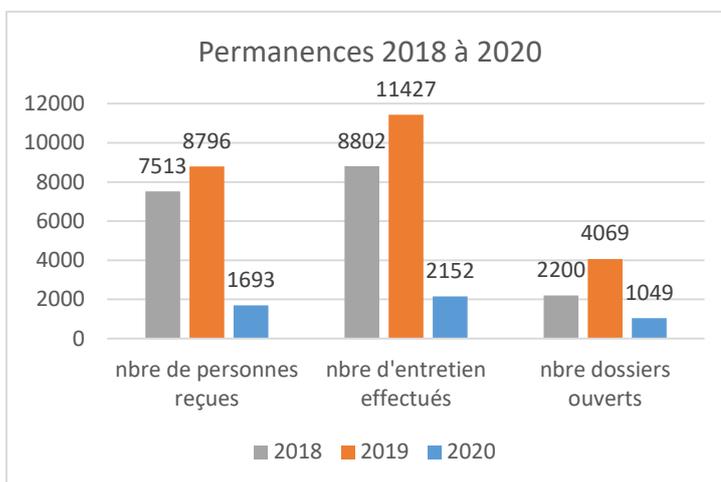
II. AGIR POUR LE RESPECT DES DROITS ET L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES

A. Les permanences d'accueil et d'informations en droit

En 2020, La Cimade Auvergne Rhône-Alpes a accueilli 1693 personnes, effectué près de 2152 entretiens et ouvert 1049 dossiers.

En comparaison avec l'année 2019, le nombre de personnes reçues et d'entretiens effectués a été divisé par cinq. Cette chute est bien évidemment la conséquence de la crise sanitaire et des différentes mesures de restriction de l'accueil du public qui ont bouleversé l'organisation de nos permanences, mais ne correspond pas à la réalité.

Celles-ci fonctionnent en général, sur le principe d'un accueil ouvert sans rendez-vous permettant de recevoir inconditionnellement toute personne en recherche de conseils et d'aide sur sa situation administrative.



Depuis mars 2020, aucun de ces accueils ouverts n'a pu reprendre selon ce principe, alors que des permanences téléphoniques ont été organisées sans systématiquement comptabiliser les appels.

1. Covid-19 : adaptation des pratiques d'accompagnement dans un contexte sanitaire dégradé

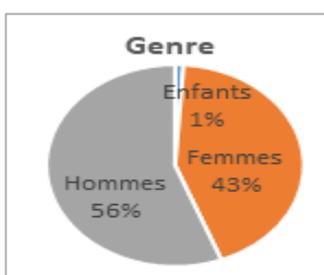
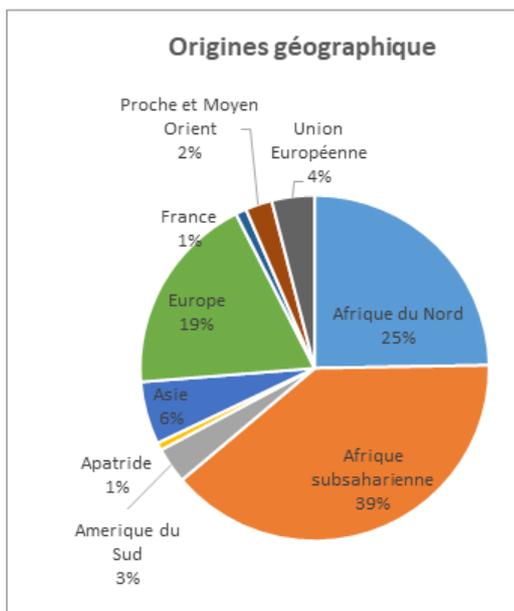
L'instauration du premier confinement entre le 17 mars et le 11 mai a totalement suspendu toutes les permanences de réception du public. Rapidement les groupes se sont organisés pour mettre en place des moyens de contact alternatif : téléphone et / ou mail. Cependant nous avons pu constater qu'une torpeur générale régnait sur l'ensemble de la population et peu de sollicitations sont parvenues sur ces permanences de substitutions pendant les premières semaines du confinement. Le gel des délais administratifs et juridiques ainsi que la prolongation automatique des droits au séjour par ordonnance ont contribué à apaiser les inquiétudes.

La phase de déconfinement au cours du printemps fut plus délicate à aborder. Les demandes de conseils sont montées en flèche avec le dégel des procédures et la saturation des administrations, déjà débordées en temps normal et dont les retards se sont accentués par les contraintes du Covid. Il a fallu réorganiser les permanences en tenant compte des nouvelles consignes sanitaires, afin de limiter au minimum les contacts dans les locaux. Il n'était plus possible de rouvrir des permanences d'accueil sans rendez-vous, sans risquer de provoquer des attroupements et des salles d'attente débordées, comme habituellement dans les grandes villes (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Saint Etienne). Les groupes de la Cimade se sont donc organisés souvent sous forme de permanence téléphonique : soit ouverte pendant des créneaux horaires définis ; soit sous forme de message laissé sur un répondeur. Les situations les plus simples pouvaient ainsi être traitées par téléphone, les plus complexes donnant lieu à un rendez-vous dans les locaux de la Cimade.

Le deuxième confinement du 30 octobre au 15 décembre fut nettement plus complexe à aborder que le premier. Les administrations et les juridictions ont continué de fonctionner et aucune décision gouvernementale ne fut prise pour suspendre les échéances s'imposant aux administrés, à l'inverse du

premier confinement. Le maintien de permanences à distance du public, fut donc beaucoup plus difficile à tenir. L'autorisation de déplacements dérogatoires offrait plusieurs nouvelles possibilités, tel que « assistance aux personnes vulnérables et précaires », « participation à des missions d'intérêt général », « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ». Saisi par la Cimade, la DRDJSCS et la préfecture de région répondirent après trois semaines que les bénévoles pouvaient cocher cette dernière mention pour se rendre dans les locaux pour effectuer des tâches de bureau, mais aucune garantie pour accueillir exceptionnellement du public. Le confinement se termina sans réelle clarification et le gouvernement n'accéda pas à la demande des associations de suspension des délais.

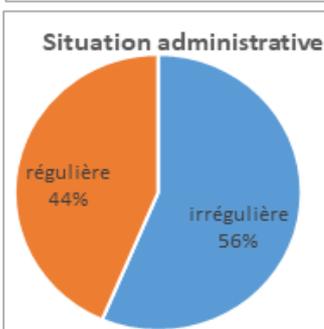
2. Les caractéristiques du public



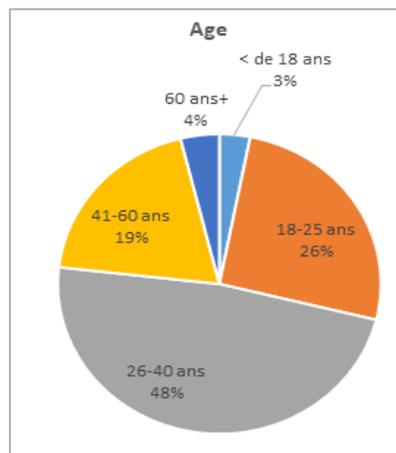
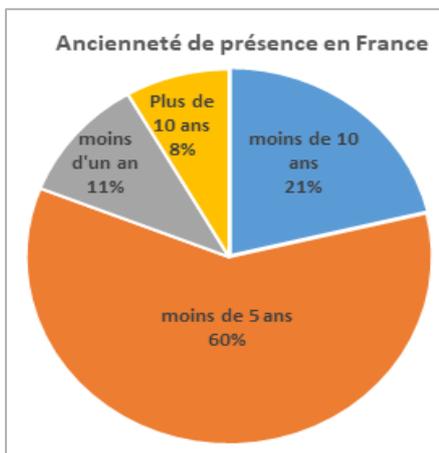
La proportion de femmes et d'hommes reste inchangée par rapport à 2019.

Comme les années précédentes, le public reçu est majoritairement :

- originaire d'Afrique subsaharienne (39%) et d'Afrique du Nord (25%). La proportion de ressortissants européens est en légère augmentation (19% en 2020 / 16% en 2019).
- âgé de 26-40 ans (48%).

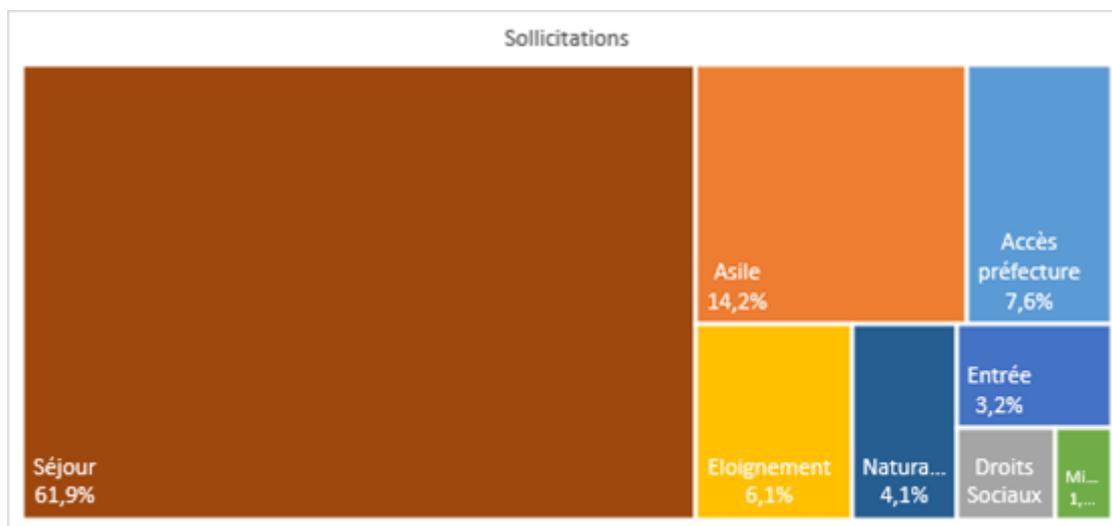


Une majorité de personnes accompagnées ont moins de 5 ans de présence en France (60%) et sont en situation administrative irrégulière au moment de leur venue à la permanence (56%).



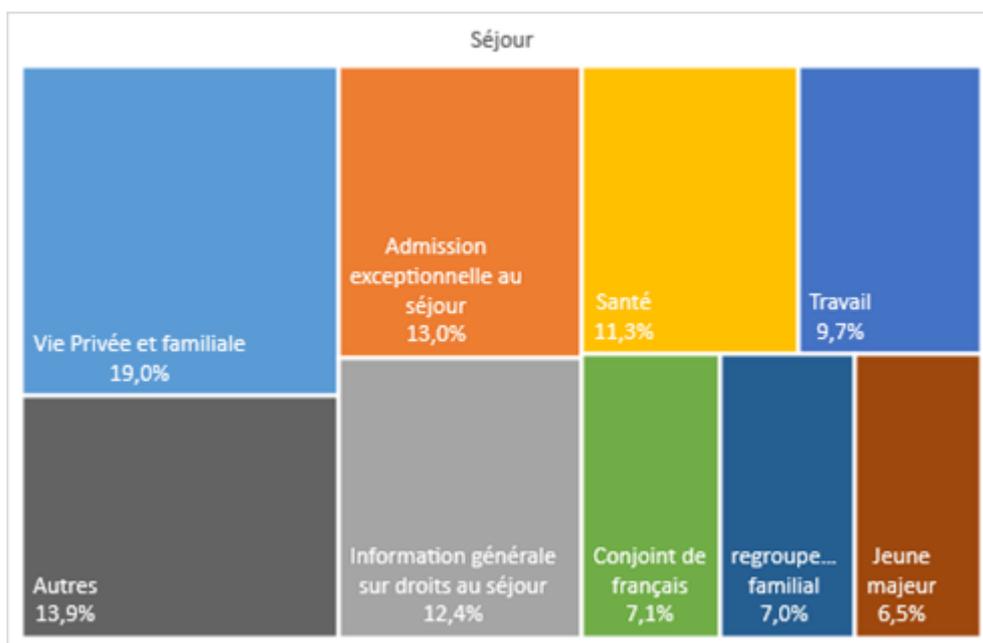
3. Les sollicitations

Les questions liées au droit au séjour représentent près de 62% des demandes d'informations, suivi par les questions liées au droit d'asile (14%). Nous avons choisi cette année de faire apparaître une nouvelle rubrique concernant les difficultés d'accès aux préfectures (7,6%) en raison de l'accélération de la dématérialisation des demandes de titre de séjour liée à la crise sanitaire (voir p13).



A noter également que les sollicitations sur les mesures d'éloignement sont en baisse cette année (6,1% en 2020, contre 11% en 2019). Cette évolution peut être corrélée à une diminution de la notification d'OQTF par les préfectures lors du premier confinement du printemps 2020.

Concernant le séjour, les sollicitations les plus importantes portent sur la régularisation au titre de la vie privée et familiale, les admissions exceptionnelles au séjour, les demandes au titre de la santé et au titre du travail.

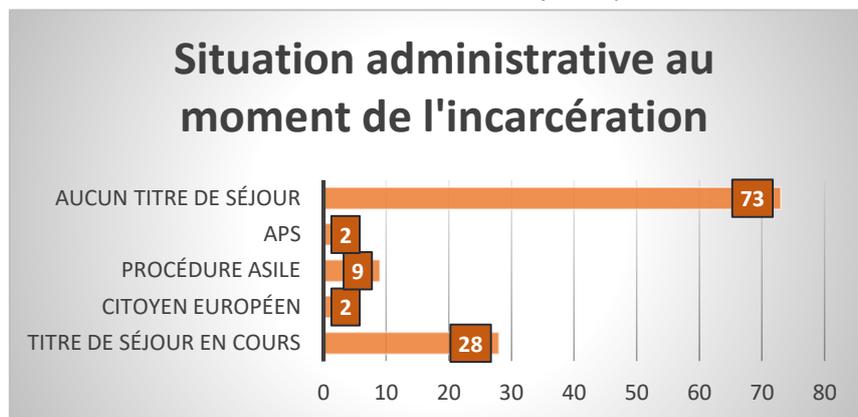


4. Focus sur les permanences thématiques : prison, santé, femmes, jeunes...

a. Les actions en prison

En 2020, La Cimade Auvergne Rhône-Alpes est intervenue dans huit établissements pénitentiaires de la région mais son action auprès des personnes incarcérées a été fortement affectée par la crise sanitaire (66 passages en 2020 au lieu de 125 en 2019).

188 personnes (contre 402 en 2019) dont 11 femmes ont été accueillies, informées et accompagnées dans leurs démarches administratives et/ou juridiques.



Le public reçu est majoritairement masculin (94%), originaires du Maghreb et de l'Albanie, plutôt jeune (moyenne d'âge 31 ans) avec une ancienneté sur le territoire français variable (53% sont arrivées entre 2010 et 2018), 37% sont mariées ou pacsées, 55% se déclarent célibataires et 7% vivent en concubinage.

En 2020, nous avons été majoritairement sollicité-e-s pour des informations concernant :

- les demandes ou renouvellement de titre de séjour
- les mesures d'éloignement judiciaires et/ou administratives
- la demande d'asile

b. Des permanences spécifiques :

- *Une originalité du groupe local de Lyon*

Depuis 2015, les **femmes** qui le souhaitent sont accueillies par des bénévoles femmes dans le cadre du Groupe Femmes où un travail social d'échange et d'écoute leur permet d'être aidées sur des problématiques de logement, d'enfants, de droits sociaux, de violence. Sont abordés en groupe des questions générales : des données sur la CIMADE et des éléments juridiques (mesures d'éloignement, délais de recours, preuves de présence en France, nouveau CESEDA etc.). C'est un moment de partage important avec l'objectif que les personnes puissent transmettre les informations reçues dans leur famille et leur communauté.

Une permanence est dédiée à l'accompagnement des personnes dans leurs démarches **d'accès au séjour pour soins et au droit aux soins**, dans le cadre d'un travail en réseau avec les partenaires santé de la Métropole.

- **Permanences « jeunes en danger »**

Des permanences à destination de mineur-e-s et jeunes majeur-e-s isolé-e-s sont tenues par plusieurs groupes locaux en région :

- soit en tant qu'une permanence spécialisée au sein du groupe local (Grenoble, Saint-Etienne)
- soit en partenariat avec d'autres associations (Valence)
- soit les jeunes sont accueilli-e-s dans le cadre de la permanence générale pour recevoir un accompagnement individuel adapté selon chaque situation (notamment à Bourg-en-Bresse, en Allier, en Haute-Loire...).

B. Les projets et mobilisations en région

1. Accès aux préfectures : développement de la dématérialisation

Les préfectures ont mis en place des procédures « dématérialisées » d'accès à leur service, notamment en matière de séjour des étrangers. Jusqu'en 2019, la saisine de l'administration par voie électronique était utilisée parcimonieusement dans la région et se limitait à la mise en place de modules de prise de rendez-vous en ligne, sans autres informations demandées.

Lors du déconfinement du printemps 2020 de nombreuses préfectures de la région ont choisi de généraliser la dématérialisation des démarches relatives aux personnes étrangères : demande et renouvellement de titre de séjour, naturalisation, documents de circulation pour mineurs, ... Le prétexte sanitaire lié à la limitation des files d'attente et des contacts avec le public était bien évidemment mis en avant.

Plusieurs problèmes sont alors apparus :

- Aucune alternative n'a été envisagée permettant de saisir l'administration par un autre moyen, contrairement à la jurisprudence du Conseil d'Etat et alors que qu'une partie du public est encore exclu de l'accès à internet.
- Les modules de prises rendez-vous mis en place sont le plus souvent saturés et il demeure parfois totalement impossible de prendre contact pendant de nombreuses semaines/mois. Certaines personnes se retrouvent dans l'impossibilité de renouveler leur titre de séjour, et risquent de perdre leurs droits en cascade (travail, allocations, prestation familiale...)
- Certains systèmes mis en place sont complexes (préfecture du Rhône) et obligent les usagers à motiver juridiquement leur demande de titre de séjour et à déposer en ligne certains justificatifs

Rapidement pendant le déconfinement, nous avons mis en place une page du site internet de la Cimade pour informer sur les conditions d'accès aux 11 préfectures de la région. Cette page a été actualisée chaque semaine environ jusqu'en décembre et informait également de la disponibilité des rendez-vous préfectoraux.

> <https://www.lacimade.org/reprise-de-lactivite-administrative-apres-le-confinement/>

Nous avons travaillé plus particulièrement avec trois groupes locaux de la Cimade qui nous avait signalé des problèmes d'accès à la préfecture (Lyon, Saint-Etienne et Grenoble). Avec ces groupes, des discussions stratégiques ont été initiées pour trouver une parade aux blocages et pour préparer des courriers (Lyon, Saint-Etienne) ou des réunions avec les préfectures (Grenoble).

A Lyon le travail stratégique s'est construit en concertation avec les avocats de la commission étrangers du barreau. Deux courriers ont été envoyés à la préfecture en juillet, puis décembre, prélude à une action contentieuse.

> <https://www.lacimade.org/acces-au-service-public-la-cimade-saisit-la-prefecture-du-rhone/>

La région a également participé à une journée nationale thématique de la Cimade sur la question de la dématérialisation. Quatre représentants y étaient présents (Grenoble, Lyon et deux salariés) et ont permis de bénéficier de la réflexion et des expériences d'autres régions sur le sujet.

Perspective 2021 : dépôt d'une requête associative (Cimade, GISTI, LDH, Syndicat des avocats de France, Association pour la défense des étrangers, Secours Catholique) devant le tribunal administratif de Lyon contre la préfecture du Rhône et de la Loire

2. Guide d'information à destination des jeunes en danger isolé-e-s

En tant qu'enfants en danger, les mineur-e-s qui se trouvent sur le territoire sans parents ou représentant-e légal-e, relèvent du dispositif de la protection de l'enfance. Mais étant de nationalité étrangère, leur situation est également envisagée sous le prisme des politiques d'immigration.

Par conséquent, ces jeunes se heurtent souvent à la suspicion généralisée, aux différents obstacles et difficultés dans les démarches qu'ils et elles doivent accomplir pour la reconnaissance de leurs droits en France.

Un groupe de travail régional composé de bénévoles et de salarié-e-s a travaillé sur l'élaboration d'un guide d'information à destination de ces jeunes. Finalisé et publié en en juin 2020, il retrace de façon synthétique **les grandes étapes du parcours** des jeunes en danger dès l'arrivée sur le territoire français jusqu'à leur majorité :

- les droits fondamentaux ;
- la procédure de la reconnaissance de la minorité ;
- la contestation devant le juge en cas de refus ;
- les démarches pour une éventuelle demande d'asile ;
- l'arrivée à la majorité et la nécessité d'accompagnement vers l'autonomie ;
- l'obligation de détenir un titre de séjour après 18 ans ;
- le risque d'expulsion...

Malheureusement, les droits annoncés ne sont pas toujours respectés et les démarches présentées sont beaucoup plus complexes en réalité. Ainsi, le guide propose des informations sur les structures locales en région Auvergne-Rhône-Alpes vers lesquelles les jeunes peuvent s'orienter pour poser leurs questions et être accompagné-e-s (à l'heure actuelle il existe pour **les départements de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère et de la Loire**).

Dans l'optique d'accessibilité au jeune public, ce livret en format A5 réalisé à l'aide d'un logiciel libre, comporte des courts textes illustrés par des images. Il peut être lu de façon autonome par les jeunes francophones alphabétisé-e-s, et représente un bon outil de lecture accompagnée pour les autres.

► Le guide est téléchargeable en ligne sur le site de La Cimade (<https://www.lacimade.org> => région Auvergne-Rhône-Alpes => Documents).

Perspectives 2021 : l'adaptation du livret aux autres départements en région ; une plus large communication sur le guide et les retours sur son utilisation ; le lien avec d'autres organisations qui élaborent des livrets d'information pour les jeunes...



3. Enfermement

Après le succès de la journée régionale d'information-sensibilisation en décembre 2019 sur les problématiques de l'enfermement des personnes étrangères, cette thématique est devenue prégnante dans la région Cimade Auvergne Rhône-Alpes.

Trois actualités principales nous ont préoccupés en 2020 :

- la mise en lumière par la pandémie de Covid-19 des problématiques sanitaires dans les lieux d'enfermement (prison, CRA, LRA, etc...),
- la détérioration des conditions de vie des personnes retenues au CRA de Saint-Exupéry
- et l'ouverture à Lyon d'un nouveau centre de rétention administrative en 2022.

Plusieurs bénévoles de la région ont ainsi participé à la rencontre nationale du 16 octobre "La Cimade et l'enfermement : comment La Cimade fait-elle mouvement autour des questions d'enfermement, qu'il s'agisse de la prison ou de la rétention, au-delà du marché public ?", à l'issue de laquelle des groupes de réflexion et d'action régionaux avaient été invités à se constituer.

C'est dans ce contexte et à l'initiative de quelques bénévoles du groupe local de Lyon soutenu-e-s par l'équipe régionale que naît en novembre 2020, la commission régionale « enfermement ». Réunie pour la première fois en décembre 2020, cette commission a décidé de se concentrer sur la problématique de la rétention au centre de Lyon Saint Exupéry sans mettre de côté les liens de ce centre avec les autres lieux et modalités de l'enfermement et notamment les phénomènes d'aller-retour entre le CRA et la prison. Deux objectifs:

- faire connaître le CRA aux militant-es de la Cimade, en interne, en les invitant notamment à aller rencontrer des personnes retenues et à réaliser des témoignages.
- rendre audible la parole politique de La Cimade afin d'informer plus largement les différentes opinions publiques extérieures, en lien avec d'autres collectifs, et avec comme objectif la construction d'une mobilisation conséquente contre le nouveau CRA.

Perspectives 2021 : l'organisation des réunions d'échange mensuelles pour poursuivre la réflexion sur les actions de la commission et partager l'information ; l'animation des journées de formation et de sensibilisation en interne ; des mobilisations publiques contre la création d'un nouveau CRA dans le Rhône ; la mise en place des témoignages sur les réalités en CRA...

4. Présence aux entretiens OFPRA à Lyon

La Cimade est habilitée depuis 2015, à participer aux entretiens de demandes d'asile, à la demande des requérants. Cette présence a pour but d'apporter un soutien au demandeur, lors de ce moment crucial de la procédure. Elle nous permet également de mieux comprendre les arcanes de l'instruction des demandes d'asile par l'institution, dont nous savons que l'entretien est le cœur de la prise de décision.

La très grande majorité de ces entretiens se déroulent au siège de l'OFPRA, à Fontenay-sous-Bois en région parisienne. Une équipe francilienne de la Cimade effectue déjà des accompagnements depuis les débuts de cette habilitation.

A partir de 2019, l'OFPRA a développé des « missions foraines » dans différentes villes de métropole, dont la capitale de la région AuRA. Ces missions ont pour objectif de se rapprocher des régions où résident les demandeurs d'asile, pour éviter les aléas liés au déplacement.

Le 6 février 2020, une formation d'une demi-journée s'est déroulée à Lyon en présence de 19 bénévoles de la région, intéressés pour participer à ces entretiens. Nous avons pu ainsi constituer une liste régionale de personnes habilitées transmise à l'OFPRA.

Une adresse mail de contact a été créée « observations.ofpra.lyon@lacimade.org » pour recevoir les demandes d'accompagnement et une information a été rédigée pour le site de la Cimade.

> Information à retrouver sur les pages régionales du site de la Cimade :

<https://www.lacimade.org/presence-de-la-cimade-aux-entretiens-de-lofpra-a-lyon/>

Au cours de l'année nous avons réalisé 4 entretiens à Lyon, la crise sanitaire et les confinements ayant réduits les ambitions de déplacements de l'OFPRA.

Perspective 2021 : Les missions foraines de l'OFPRA sont amenées à se développer au cours de l'année prochaine. Nous verrons comment mobiliser un peu plus l'équipe de bénévoles habilités.

C. Les actions nationales déclinées en région

En 2020, La Cimade en région AuRA s'est mobilisée sur trois actions majeures initiées au niveau national : *Le colloque-anniversaire des 80 ans du mouvement* en janvier, *la campagne pour la régularisation des personnes étrangères* en mai et octobre, *la marche des solidarités* en septembre-octobre,

Les groupes locaux se sont investis sur ces actions qu'ils ont dû adapter aux restrictions de déplacements et de rencontres.

1. Le colloque-anniversaire des 80 ans du mouvement

Ce colloque organisé pour le lancement des manifestations marquant les 80 ans de résistance de la Cimade s'est tenu le 25 janvier au Centre Culturel et de la Vie associative de Villeurbanne. Manifestation nationale, il a largement bénéficié de la forte implication du groupe local de Lyon et de l'équipe régionale bénévole et salariée.



Charpenté par les interventions d'historiens, de juristes et les témoignages de Cimadien.es historiques, ce colloque a balisé l'histoire du mouvement autour 3 périodes-clé : résistance face à l'intolérable de la guerre et du nazisme – résistance face aux guerres coloniales et aux migrations de travail – résistance actuelle face à la fermeture des frontières et des esprits.

Cette journée fut l'un des derniers rassemblements conviviaux de l'année (sans masques !!) animé par des stands et par un buffet.

2. La campagne pour la régularisation des personnes étrangères

A partir du mois d'avril 2020, des collectifs de soutien aux migrants, notamment lyonnais (Soutiens/migrants Croix Rousse, Collège sans frontières Maurice Scève, ...), relayés par des organisations nationales (Etats Généraux des Migrations, Ligue des droits de l'Homme, La Cimade,...) ont appelé par voie de pétition à la délivrance de titres de séjour afin que les personnes migrantes puissent accéder à un travail et un logement digne alors que la situation sanitaire les place dans des conditions précaires inadmissibles.

La Cimade propose une réflexion portant sur la régularisation et l'accès aux droits des personnes étrangères pendant la crise sanitaire et, à son issue, est créé un groupe de travail (avril 2020). La région AuRA s'empare de cette proposition et des débats sont organisés au sein des groupes locaux, débats portant sur le périmètre de la régularisation réclamée (« immédiate et durable », « inconditionnelle », « massive, durable et pérenne », ...). Les contributions des groupes locaux et les propositions personnelles de Cimadien.es, restituées au niveau de la région ont alimenté une synthèse à destination du groupe de travail national (mai 2020).

La mobilisation des groupes locaux au sein de collectifs se poursuit par les manifestations du 30 mai 2019 et du 20 juin 2020 (Grenoble, Lyon).



Dans une deuxième phase, la campagne pour la régularisation se prolonge par une mobilisation sur les réseaux sociaux et par une campagne d'affichage nationale (15 octobre 2020). Ce collage a été relayé localement par chacun des groupes.

À l'automne 2020, la campagne pour la régularisation a cédé la place à l'organisation d'une démonstration publique massive avec la Marche des solidarités ou Marche des sans-papiers.

3. La marche des solidarités

La Cimade est signataire de l'Appel de la Marche des Solidarités pour la régularisation des personnes sans-papiers, la fermeture des centres de rétention (CRA) et un logement pour toute-s. Des centaines de personnes sans-papiers et de soutiens marchent depuis Montpellier, Nice, Marseille, Grenoble, Lyon, Strasbourg, Lille, Rennes, pour converger vers Paris en une grande manifestation qui a rassemblé plusieurs milliers de personnes le 17 octobre.

Partis dans des conditions météo difficiles depuis Marseille et Montpellier, les marcheurs ont fait étape à Valence le 27 septembre et ont été rejoints par les marcheurs de Grenoble à Lyon du 1 au 5 octobre.



Le 3 octobre, une grande manifestation, rassemblant 2000 personnes est partie de la place Bellecour à Lyon, rythmée par les discours de l'ensemble des Comités Sans-Papiers présents. Parmi les manifestant-es, des bénévoles de la Cimade venu.es de toute la région AuRA ont rejoint le cortège après une matinée régionale de travail "Liberté, Égalité, Régularisez !".

Les groupes Cimade de Valence, Grenoble et Lyon ont activement participé à l'accueil des marcheurs au sein de larges collectifs inter-associatifs. Ils ont ainsi noué des partenariats pour préparer des manifestations de soutien, rechercher de financement, assurer la logistique, permettre la convergence d'actions (régularisation, soutien aux squats, refus des CRA ...).

Ce moment fort de mobilisation, de sensibilisation et d'échanges avec les partenaires a renforcé l'émergence et le développement d'un mouvement de contestation contre la construction et l'ouverture d'un second CRA à Saint Exupéry. Plus particulièrement, il a contribué à la structuration de la commission « Enfermement » au sein de la Cimade AuRA (cf. supra).

4. Le Pacte du Pouvoir de Vivre

La Cimade est signataire et l'une des 19 membres fondateurs du Pacte de Pouvoir de Vivre (PPV) qui associe maintenant plus de 60 organisations au plan national. Ces associations, organisations et mouvements ont formulé plusieurs dizaines de propositions visant à allier transition écologique et justice sociale : <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr>

En région AuRA la Cimade participe aux travaux du PPV et plus particulièrement sur les conditions faites aux personnes étrangères. Ces réflexions ont alimenté l'interpellation des candidats en amont des

élections municipales et métropolitaines à Lyon. Par ailleurs, la Cimade a participé à l'organisation d'une manifestation le 5 février 2020 à Villeurbanne, dans le cadre d'un tour de France visant à promouvoir les propositions du PPV.

Localement, des groupes locaux (Lyon, Saint Etienne) sont parties prenantes de cette démarche et focalisent leur action sur des problématiques transverses et communes à diverses associations (accès aux droits et dématérialisation, hébergement et droit au logement, ...).



D. Les ateliers sociolinguistiques ou français langue étrangère

En 2020, l'activité d'apprentissage du français a été fortement impactée par la pandémie de covid-19. Les équipes ont essayé de maintenir des liens voire de proposer des cours à distance ou à l'extérieur pour les apprenants dans la mesure du possible. La Cimade Auvergne Rhône-Alpes a accompagné **396 personnes** dans l'apprentissage du français (2019 : 595 personnes) à travers 30 cours de français langue étrangères (FLE) ou ateliers sociolinguistiques (ASL). Près d'une soixantaine d'équipiers et équipières bénévoles est engagée dans cette activité.

Cet apprentissage linguistique s'articule autour d'une forte dimension sociale et culturelle.

	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon
Nombre d'apprenants	205	30-40 par cours	151
Nombre d'heures de cours	513	NR	NR



A Lyon, l'année 2020 s'est ouverte sur une action du **collectif Le Français Pour Tous** portant les revendications inter associatives en matière d'accès à la langue française pour les personnes étrangères. Cette manifestation portée par la Fédération des Centres Sociaux, le Secours Catholique, Ecrit 69, Langue Comme une et La Cimade s'est tenue le 31 janvier à proximité du quartier de la Guillotière, autour d'animation de stands d'écriture de cartes revendicatives et de cours de langues inversés, elle s'est terminée par l'intervention d'une crieuse professionnelle et la prise de parole des principales associations.

Les équipes FLE-ASL de La Cimade en région Auvergne Rhône-Alpes ont également participé à des formations en 2020 animées par Ecrit 69 ou encore par la coordination nationale Cimade de l'apprentissage du français.

E. L'appui technique aux équipes bénévoles en région

1. Formations internes : besoin de se réinventer

Durant le premier semestre, l'année des formations internes a commencé de façon habituelle pour notre région avec la poursuite du cycle des formations initiales et la mise en place des formations locales. Cependant seulement quatre formations sur sept prévues ont pu être réalisées en présentiel (à Lyon, à Saint-Etienne et à Clermont-Ferrand).

Compte tenu du contexte sanitaire avec le confinement et les mesures restrictives, plusieurs temps régionaux et une formation inter-régionale (*sur les droits des jeunes en danger avec la région Sud-Est*) ont été annulés ou reportés.

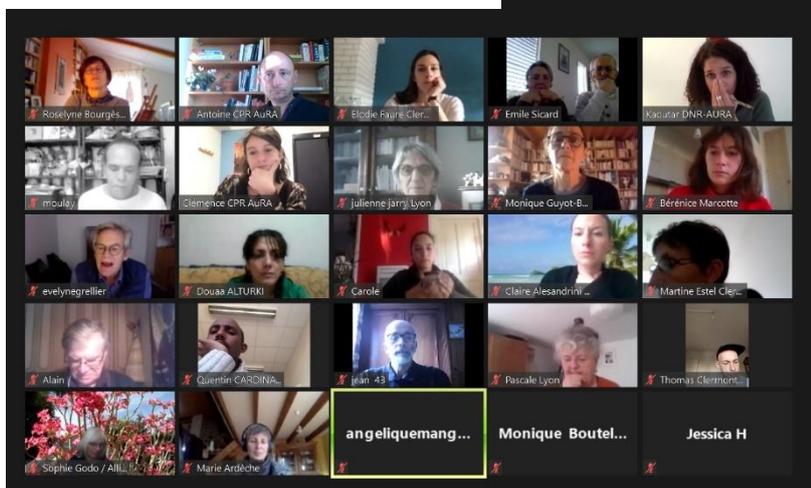
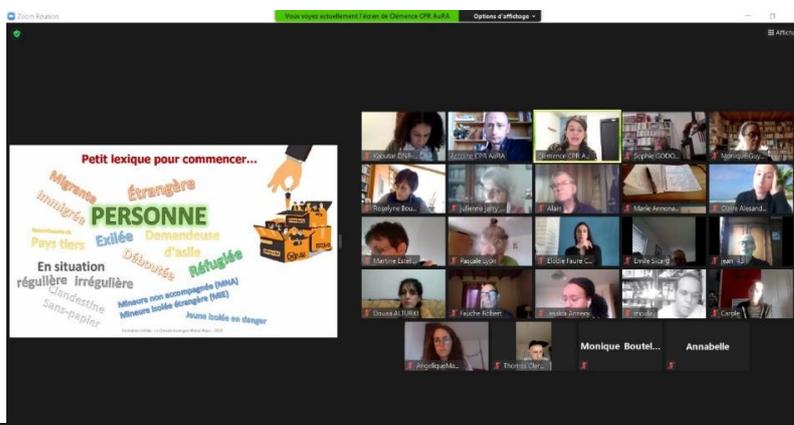
En même temps, un nouveau besoin de formation dans l'urgence est apparu suite à l'introduction du régime dérogatoire en droit des étrangers du 12 mars jusqu'au 23 juin 2020. Ainsi des temps d'information ont été organisés avec les bénévoles sur l'impact des ordonnances « Covid » sur les différentes démarches administratives et contentieuses des personnes étrangères en France.

7 rencontres via visioconférence, avec **9 groupes locaux** (*sur 11 en région*), ont contribué à former au total **74 membres** de la Cimade AuRA. Le succès du lancement rapide de cette formation avec tous les supports indispensables est dû au travail collectif des équipes régionales et nationales pour élaborer des outils ensemble (avec la participation très active de notre région).

Le deuxième semestre a été marqué par l'incertitude : allons-nous maintenir des formations en présentiel selon le fonctionnement connu avant mars 2020 ? Ou faudrait-il d'ores et déjà adapter nos outils au format à distance de façon plus durable ?

De septembre à octobre, deux formations ont eu lieu en présentiel (à Lyon et à Chambéry). Puis, de nouveau le contexte nous a obligé de passer aux formations à distance.

Avec l'expérience des formations en visioconférence acquise lors du premier confinement, nous avons fait le choix de maintenir les formations prévues en fin d'année. Le défi nécessitait alors de passer d'un format de 2h sur un sujet unique et simple, à des formations d'une journée abordant plusieurs aspects de l'accompagnement des personnes étrangères.



Comment maintenir l'attention pendant près de 6h devant un écran ? Comment repenser l'organisation de discussion en sous-groupe ? Nous nous sommes attelés à simplifier nos modules de formation et à redécouper le déroulé en tronçons de 1h30 +1h30 le matin, puis 2h l'après-midi, en y intégrant de larges pauses pour reposer les yeux et se dégourdir les jambes.

Tableau : Bref aperçu des formations internes 2020

Thème	Présentiel	Visio*
Agir à la Cimade : l'introduction aux droits des personnes étrangères en France, les activités et les enjeux éthiques de la Cimade (6h)	1 à Lyon / 32 participant·e·s	2
Méthodologie d'accompagnement : entrée et séjour en France (6h)	1 à Lyon / 14 participant·e·s	1
Droit au séjour vie privée et familiale et activité professionnelle (6h)	1 à Chambéry / 9 participant·e·s	
Réunification familiale et régularisation par le travail (6h)	1 à Clermont-Ferrand / 13 participant·e·s	
Les mesures administratives d'expulsion du territoire français (6h)	1 à Lyon / 16 participant·e·s	
Droit d'asile en France (6h)	1 à Saint-Etienne / 26 participant·e·s	
Ordonnances Covid (2h)		7
TOTAL :	6 formations / 36 heures / 110 participant·e·s	10 formations / 32h

* A noter : les formations en visioconférence ne permettent pas l'établissement de feuille d'émargement signées par les participants. Nous n'avons donc pas de recensement précis du nombre de personnes formée lors de ces sessions.

Perspectives 2021 :

Incontestablement l'année écoulée nous a conduit à modifier nos modes de rencontre en usant – et abusant peut-être un peu trop ? – de l'outil visioconférence. Nous pouvons y reconnaître une certaine efficacité pour organiser des réunions et des formations sur des sujets précis en nous épargnant des déplacements lointains. En revanche, en comparaison de nos formations en salle, il ressort une perte de spontanéité, une difficulté à organiser des ateliers, des discussions en aparté, ... et un manque cruel de chaleur humaine. Nous aurons donc à repenser l'organisation de nos formations en combinant les deux modes de rencontre en fonction de leurs avantages et inconvénients selon le sujet abordé.

2. Animation juridique : meilleure partage d'expérience

a. Réponse aux sollicitations

Chaque bénévole de la région Auvergne Rhône-Alpes peut soumettre sur une adresse dédiée « animation-juridique-aura@lacimade.org » les difficultés rencontrées, soit dans le suivi d'une personne soit dans les démarches. L'équipe de cette *hotline* est constituée de Régis Cavelier, bénévole du GL de Lyon et deux salarié-e-s chargé-e-s de projet régionaux, Mariia Popova (remplacée par Clémence Flaux du 16 octobre 2020 au 23 avril 2021) et Antoine Decourcelle.

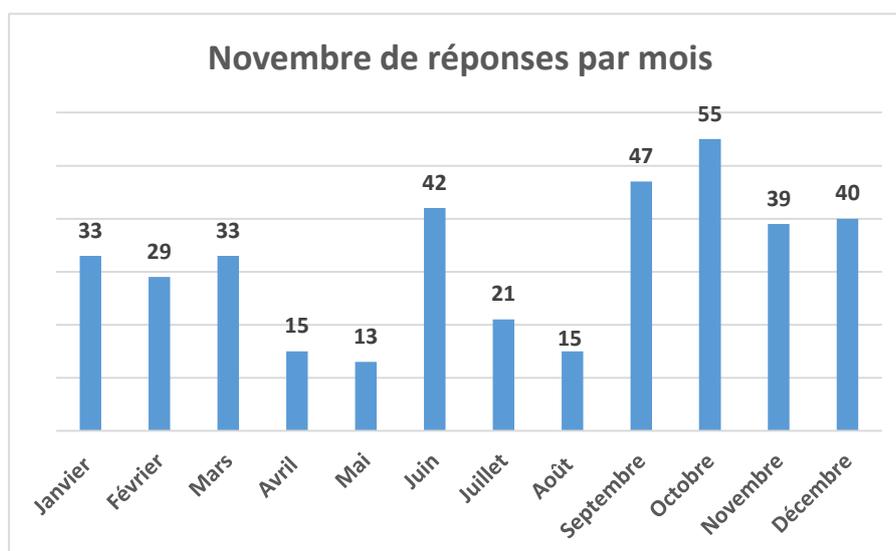
En 2020, **382 messages ont été traités, soit une augmentation d'un tiers par rapport à l'année 2019**. Cette importante progression peut sembler paradoxale alors que l'année 2020 est au contraire marquée par une chute du nombre de personnes accueillies dans les permanences de la région en raison des contraintes sanitaires.

Comment peut-on interpréter ce phénomène ? Les situations individuelles rencontrées par les bénévoles sont-elles devenues plus complexes ?

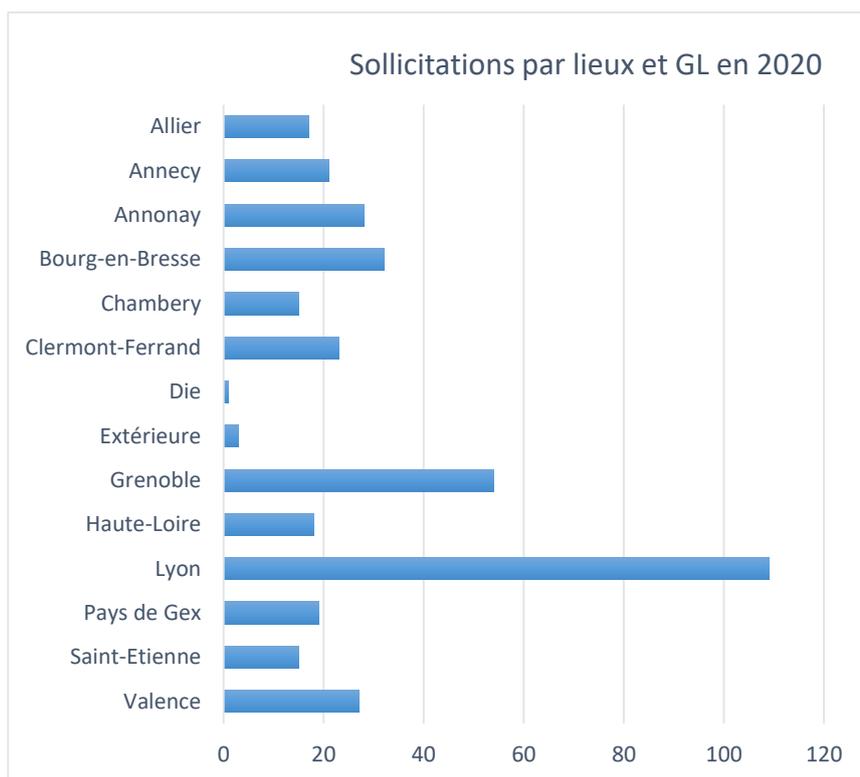
Au moins une interprétation nous semble expliquer en grande partie cette tendance. Comme nous l'avons décrit (cf. p.9) les permanences ouvertes et collectives de la Cimade ont été remplacées depuis la crise sanitaire par des permanences téléphoniques et par un suivi individuel, soit par téléphone, soit au cours de rendez-vous dans les locaux avec un nombre très restreint de bénévoles présents simultanément. L'année 2020 a donc mis à mal le principe de permanences collectives au cours desquelles les équipes peuvent échanger sur des situations délicates, où les personnes plus expérimentées peuvent conseiller les plus novices. Les contraintes sanitaires ont conduit à un isolement des bénévoles, n'ayant plus de contact direct avec leurs ressources locales, ils n'ont eu d'autre recours que de solliciter l'animation juridique.

Preuve est ainsi faite que le cadre collectif est nettement préférable en ce qu'il permet des réflexions communes et des partages d'expérience.

Le graphique suivant montre l'évolution des sollicitations et réponses au cours de l'année. Sans surprise nous observons les effets du premier confinement, puis du déconfinement, les congés d'été, la rentrée de septembre, puis les effets modérés du second confinement.



Les sollicitations se répartissent de la façon suivante par groupe locaux :



Le nombre de message par groupe correspond bien évidemment à la taille et aux nombres de bénévoles actifs dans les permanences.

Nous pouvons noter toutefois la part croissante des messages venant du groupe de Lyon (+7 points par rapport à 2019), à corréliser encore une fois avec les difficultés d'échanges collectifs évoquées plus haut, alors que le groupe dispose pourtant de ressources juridiques solides.

Le nouveau groupe local de Chambéry / Savoie fait son apparition cette année, bien que les permanences organisées dans leur local ne débiteront réellement qu'en janvier 2021.

Les problématiques abordées se répartissent ainsi :

Les questions relatives au droit au séjour sont en nette diminution (- 8,8 points par rapport à 2019) : effet des difficultés d'accès aux préfectures pendant les périodes de confinement ? Elles concernent souvent les démarches relatives à une première demande de titre de séjour (8,6% du total des questions), ainsi que les difficultés de renouvellement de titre de séjour (4,5%).

Problématiques	2019		2020		Comparaison 2020/2019
	nb	%	Nombre	%	
Séjour	173	60,1%	196	51,3%	-8,8pt
Asile	26	9,0%	56	14,7%	+5,6pt
Visa_accès_territoire	16	5,6%	41	10,7%	+5,2pt
Autres_problématiques	18	6,3%	25	6,5%	+0,3pt
Nationalité	2	0,7%	17	4,5%	+3,8pt
Droits_sociaux	5	1,7%	14	3,7%	+1,9pt
Eloignement	14	4,9%	14	3,7%	-1,2pt
JEDI	21	7,3%	14	3,7%	-3,6pt
Violences_TEH	11	3,8%	4	1,0%	-2,8pt
Avocat	2	0,7%	1	0,3%	-0,4pt
Total général	288	100,0%	382	100,0%	

Les questions sur l'asile sont en augmentation cette année (+5,6 points /2019) : effet de l'arrivée d'une troisième personne dans l'équipe connue pour sa spécialisation dans ce domaine ? Les questions posées concernaient principalement l'accès aux conditions matérielles d'accueil (3,4% du total des questions).

Les questions relatives aux visas et à l'accès au territoire sont en augmentation (+5,2 points/2019). Elles concernent majoritairement la procédure de réunification familiale (5,2% du total des questions) qui se trouve un peu dans l'angle mort de la prise en charge des réfugiés et bénéficiaire de la protection subsidiaire. Elle est rarement prévue dans le cahier des charges des opérateurs de l'hébergement, hormis dans les centres provisoires d'hébergement (CPH).

b. Mise en place d'une foire aux questions

Depuis quelques années l'équipe d'animation juridique réfléchit sur un meilleur partage d'informations avec le mouvement par rapport aux questions/réponses sur la boîte régionale.

D'un côté, il y a des questions qui reviennent très souvent de la part des différents groupes locaux. De l'autre, certaines questions peu fréquentes nécessitent des recherches approfondies de notre part pour y répondre (sans trouver des réponses facilement dans les documents de formation internes).

La connaissance de la réponse qu'on donne appartient au/à la bénévole qui pose la question. Puis, s'il existe des réunions de débriefing au sein de son groupe local, ce-tte bénévole transmet l'information à son équipe. Mais souvent cela ne va pas plus loin. Alors, comment diffuser l'information plus largement ?

Afin de répondre à ce souci de partage, un espace a été créé sur Cimadocs régional pour mettre à disposition des bénévoles une sélection de problématiques traitées en 2020 sous forme de foire aux questions. Ayant des très bons retours de la part du mouvement, nous allons continuer sur cette pratique en 2021.

SOMMAIRE		
<p>ENTREE et SEJOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnes étrangères ressortissantes des pays tiers (non UE) Ressortissant-e-s de l'UE et membres de leur famille Titulaires d'un titre de séjour d'un autre pays de l'UE et carte de résident "longue durée-UE" 	<p>ASILE</p> <ul style="list-style-type: none"> Les transferts de protection à l'OFPPA 	<p>EXPULSION</p> <ul style="list-style-type: none"> Effet d'une IRTF (interdiction de retour sur le territoire français) dans un autre pays de l'UE
<p>ETAT CIVIL, NATIONALITE, FILIATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Exigence de passeport et justificatif d'identité et de nationalité. Possibilité d'obtenir une filiation en France en l'absence d'acte de naissance. 	<p>JEUNES EN DANGER ISOLE-E-S (mineur-e-s et jeunes majeur-e-s)</p> <p>NOUVEAUTE Sortie du nouveau document de formation interne !</p>	<p>DROITS SOCIAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Prestations familiales pour enfant arrivé hors regroupement familial et effet des accords bilatéraux
<p>AUTRES PROBLEMATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Echange de permis étranger 		

III. FAVORISER LE DEPASSEMENT DES PREJUGES

La sensibilisation est une action relativement récente à La Cimade mais elle prend de plus en plus d'ampleur devant l'urgence de « gagner la bataille de l'opinion publique ». Ces actions de sensibilisation sont l'occasion de faire connaître La Cimade, de porter les valeurs et idées d'hospitalité auxquelles nous sommes attaché·es et de réfléchir à la construction d'une société où la liberté de circuler et de s'installer, l'égalité des droits et la fraternité — *Eux, c'est nous* — soient au cœur des préoccupations de chacun·e.

Les actions de sensibilisation ont été fortement perturbées à compter de mars 2020 en raison de la pandémie de covid-19. Encore une fois, les équipiers et équipières bénévoles se sont adapté·es à la situation en proposant des actions en distanciel.

A. Les actions de sensibilisation

1. En milieu scolaire

Les actions de sensibilisation en milieu scolaire ont fortement pâti de la pandémie. 4 interventions scolaires ont cependant eu lieu :

- A Rives, intervention du groupe local de Grenoble en janvier 2020 au collège Robert Denos
- Pays de Sessel : intervention du groupe local d'Annecy à la Maison familial rurale
- A Clermont-Ferrand, la compagnie « La Curieuse » a donné deux représentation du spectacle BD Concert « Là où vont nos pères », au Lycée Sidoine Apollinaire le 16 octobre 2020, à l'initiative du groupe local Cimade 63. 130 participants dont 120 scolaires.

La rentrée scolaire 2021-2022 devrait être plus prometteuse !

2. Cercles de silence

Les cercles de silences se tiennent chaque mois en France et en Europe pour dénoncer la politique d'immigration actuelle, source de souffrances humaines. Plusieurs groupes — Clermont Ferrand, Saint Etienne, Lyon, Cimade 43 — organisent et animent localement les cercles de silence. Lors de ces interventions, la distribution de tracts et les échanges avec les citoyen·ne·s permettent de les sensibiliser à la politique d'immigration qui condamne des familles et des enfants à l'enfermement. Cette action paraît particulièrement pertinente pour investir l'espace extérieur et toucher le grand public qui ignore souvent la violence des politiques migratoires et leurs conséquences.

En 2020, l'organisation des cercles de silence a fortement été perturbée, n'ayant pu se tenir que de janvier à mars puis de nouveau de septembre à octobre. La participation, ouverte à tous, est très variable selon les villes. Entre 10 et, exceptionnellement, 40 personnes — Le Puy, Clermont Ferrand — se rassemblent silencieusement pendant une heure sur une place centrale.

3. Autres

Malgré le report et l'annulation d'une grande partie des activités de sensibilisation destinées au grand public prévues pour l'année 2020, de nombreuses actions de témoignage et de communication ont pu se tenir avec succès dans le respect des mesures sanitaires.

C'est notamment le cas :

- des interventions via les médias et réseaux sociaux : une chronique radio animée par le GL de Bourg en Bresse (<https://www.radio-b.fr/les-langues-se-delient-151>) - 21 émissions de 10 minutes chacune ont été réalisées ; des interviews avec la presse (exemple de l'article sur « les jeunes majeurs à la rue » avec le GL de Grenoble).
- de l'animation du jeu « Parcours de migrant·es » à Clermont-Ferrand et à Lyon

- de la participation des groupes locaux aux différentes projections débats, manifestations, tables ronds, stands et rassemblements inter-associatifs pour relayer les réalités vécues par les personnes exilé-es.

Certaines actions programmées juste avant le début du confinement en mars ont pu avoir lieu également (par exemple la Babel heureuse à Chambon-sur-Lignon, dans le cadre de l'évènement national du Printemps des poètes sur le thème du « Courage »).

Enfin, bien que le travail de planification et de préparation de plusieurs événements n'ait pas abouti aux résultats attendus, il a quand-même fait émerger des partenariats et des réflexions riches et incontournables, à poursuivre en 2021.

B. Le Festival Migrant'scène



En 2020, le thème « Résistance(s) » était à nouveau à l'honneur. Les équipes bénévoles ont travaillé toute l'année pour proposer une programmation riche et diversifiée et ont gardé espoir jusqu'à l'annonce du deuxième confinement. L'ensemble des groupes locaux ont dû annuler la programmation de Migrant'scène. Certains des groupes locaux se sont essayés à Migrant'Screen : un migrant scène en ligne. Ce fut le cas à Chambéry et Grenoble :

- **10/11/2020** : Vidéo-conférence-débat sur « Les migrations climatiques un enjeu de solidarité internationale » avec Morgan Ceulemans de Conscience et Impact Ecologique
- **27/11/2020** : Projection-Débat « Green Boys » documentaire sur les mineurs non accompagnés
- **1^{er}/12/2020** : Projection-Débat « Demain est si loin » (projet rattaché à la projection nationale après un partenariat local)
- **9/12/2020** : Vidéo-conférence-débat sur le thème « Résistance(s) : résister aujourd'hui ensemble » avec trois conférenciers et un comédien
- **12/12/2020** : Projection-débat « L'Aventure »

	2019 National	2019 AuRA	2020 National réalisé suite pandémie	2020 AuRA réalisé suite pandémie
Groupes locaux	75	9	6	2
Evènements	396	113	22	5
Villes	143	30	0	0
Participation	33000	11675	5047	780
Partenaires	526	136	41	26

En raison de la pandémie, ce sont les projections débats et les vidéo-conférences débats qui ont été majoritaires.

IV. FAIRE EN LIEN AVEC NOS PARTENAIRES

A. Les partenaires associatifs

La Cimade participe ou est membre de différents réseaux et collectifs au sein de la région. Des réseaux et collectifs dans lesquels elle puise de l'information, auxquels elle apporte son expertise, et avec qui elle monte des projets et/ou travaille en complémentarité :

Les réseaux : ORSPERE-SAMDARRA (Observatoire Santé mentale, Vulnérabilités, Sociétés du Centre hospitalier du Vinatier à Lyon...)

Les collectifs : les associations unies de Auvergne Rhône-Alpes (AURA), Alerte Isère, Migrant en Isère, Observatoire de l'asile en Isère, les Cercles de Silence, Vent d'assos, Copin's, Etats Généraux des Migrations ...

Les associations : Médecins du Monde ; Secours Catholique, Secours populaire ; Forum Réfugiés ; Entraide Pierre Valdo ; FAS-AuRA ; le Barreau de Lyon ; Plateau asile Solidarité ; la Maison des Passages ; FIJI-RA ; Emmaüs ; Collectif 31 ; RESF ; Tremplin 43 ; CCFD ; LDH ; ACAT ; DiH-mouvement de protestation civique ; Amnesty International ; Armée du Salut ; Diaconat protestant ; Companio ; le collectif du printemps des couleurs ; le collectif DUDH ; MRAP ; CIDFF ; CLASS ; ALPIL ; ARCAD ; URCLAJJ ; AVDL ; SAMDARRA ; VIFF ; le Comede ; le Comede Loire ; les PASS ; RESOVIGI ; Entraide Protestante ; ADA ; Amicale du Nid ; Mouvement du Nid ; APARDAP ; Amoureux au ban public ; FORSEM ; AIDES ; le COREVIH Arc-Alpin ; Foyer protestant de la Duchère, le Montagne accueil solidarité, ACAT, Atelier logement solidaire (ALS), les mains ouvertes...

B. Les partenaires institutionnels

La Cimade renseigne, informe et accompagne le public et les équipes sociales d'un grand nombre de partenaires institutionnels vers lesquels elle oriente un nombre important de ses bénéficiaires pour un accompagnement ou un suivi social. Il s'agit de Centres communaux d'action sociale, de Maisons du Rhône ou de services sociaux, de permanences d'accès aux soins et à la santé et aussi d'assistants sociaux des hôpitaux et d'agents de diverses collectivités locales.

De même, la Cimade travaille avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation dans le cadre de permanences en prison.

C. Les partenaires financiers

La Cimade ne pourrait pas mener toutes ces activités sans l'aide de financeurs. Les activités, projets et programmes de La Cimade Auvergne Rhône-Alpes sont financés en partie par les Villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Grenoble, Clermont-Ferrand, les communes du Pays de Gex, le Conseil départemental de l'Ain, la Métropole Grenoble-Alpes, la DRDJSCS (Direction Régionale et départementale Jeunesse et Sports, Cohésion Sociale), la DIRSP (direction interrégionale des services pénitentiaires), la Fondation Un monde par tous, la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Les adhésions et les participations aux manifestations fournissent une part appréciable des ressources complétées par la vente de produits « Cimade » — calendriers, objets divers — et par l'appui du siège national.

Les dons de particuliers et particulières ou de communautés, religieuses ou non, représentent un apport essentiel et, au-delà, sont le signe de nombreux et chaleureux soutiens qui encouragent l'action de la Cimade.

V. ASSURER LA VIABILITE ECONOMIQUE DE LA REGIONS : RAPPORT FINANCIER

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a perturbé en grande partie la vie des groupes locaux comme celle de la région en générale. De ce fait, il y a une différence sensible entre le budget prévisionnel et le réalisé 2020. La quasi-impossibilité pour le trésorier de se déplacer pour aller au siège de la région a rendu un peu difficile le suivi au quotidien de la situation. Néanmoins, grâce au travail régulier d'Eveline et aux échanges réguliers par téléphone et par mail avec Kaoutar et les trésoriers des groupes locaux, ainsi qu'à l'internet, on a pu travailler à peu près normalement.

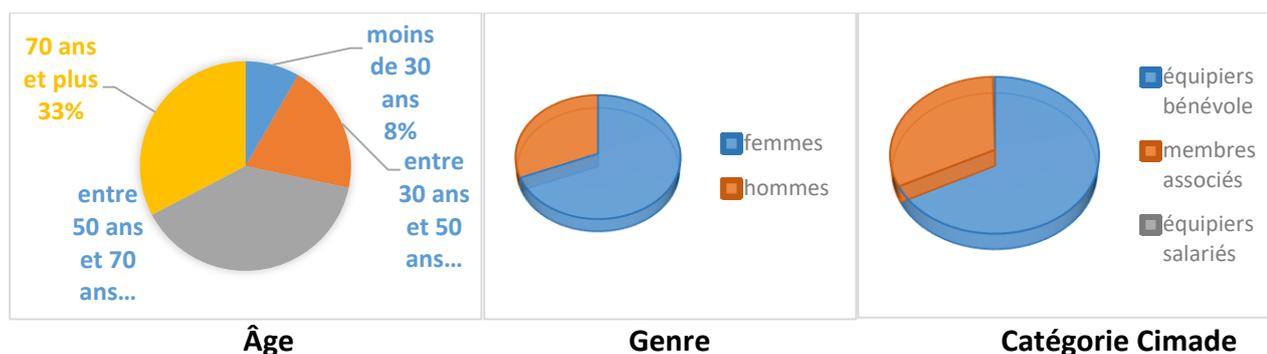
A. Bilan des adhésions

Avec 538 adhérent-e-s en 2020, la région voit son nombre d'adhérents augmenter de 18 personnes, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2019. Malgré la crise sanitaire, certains groupes locaux ont retrouvé leurs effectifs d'adhérent-e-s de 2018, après la diminution en 2019, d'autres ont souffert de la non tenue d'assemblée locale en présentiel. Enfin la campagne 2021 laisse augurer un maintien à termes du nombre total d'adhérent e-s, preuve du dynamisme de notre région.

Évolution du nombre d'adhérent-e-s de la région AuRA

Groupe local	2018	2019	2020	Ecart 2020-2019	Variation en %	Avancement 21/5/2021
Anancy	15	8	15	7	88%	9
Annonay	16	15	15	0	0%	15
Bourg en Bresse	22	14	29	15	107%	15
Chambéry	11	10	20	10	100%	23
Cimade 43	30	30	26	-4	-13%	18
Clermont-Ferrand	118	133	142	9	7%	92
Grenoble	98	75	77	2	3%	65
Lyon	141	138	113	-25	-18%	133
Pays de Gex	16	18	18	0	0%	24
Saint-Etienne	37	39	44	5	13%	42
Valence	45	38	37	-1	-3%	37
Salariés	2	2	2	0	0%	1
Région AURA	551	520	538	18	103%	474

Les trois graphiques ci-dessous donnent la répartition des adhérents par catégories (âge, genre et catégorie Cimade)



B. Bilan financier 2020

Comme les années précédentes, le bilan financier est présenté avec le même niveau de synthèse et les mêmes regroupements pour les charges et les produits.

Rappel :

Pour les charges, on distingue :

- Les dépenses directes de la région AURA pour ses besoins de fonctionnement et pour la réalisation de ses projets
- Les dépenses indirectes qui proviennent des dépenses nationales effectuées pour permettre à la région d'accomplir ses objectifs (charges salariales des salarié-e-s) et de la part AURA pour les frais de structure de l'association (impôts, taxes, frais de mise en œuvre, ...), avec un zoom sur les charges salariales.

Pour les produits, on distingue :

- Les ressources directes de la région AURA avec un zoom sur les subventions.
- Les ressources venant de la redistribution interne à l'association.

Les tableaux suivants indiquent, pour chaque catégorie de dépenses et de ressources, les valeurs du réalisé 2020 et l'écart du réalisé 2020 par rapport au budget 2020. Le dernier tableau indique le résultat de l'exercice (déficit autorisé) et le taux de couverture régional (rapport entre les ressources directes régionales et le réalisé total) qui doit être supérieur à 50%.

Charges	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Var 2019 - 2020	Var en %	Budget 2021
Charges directes AuRA	120 194 €	107 922 €	95 518 €	- 24 676 €	-21%	118 141 €
Dépenses sièges affectées AuRA	200 003 €	225 451 €	232 697 €	32 694 €	16%	239 101 €
<i>Dont charges salariales</i>	172 629 €	195 144 €	202 391 €	29 762 €	17%	206 624 €
Total charges AURA	320 263 €	333 373 €	328 215 €	7 952 €	2%	357 242 €
Produits	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Var 2019 - 2020	Var en %	Budget 2021
Ressources directes AuRA	187 705 €	144 600 €	154 948 €	- 32 757 €	-17%	143 856 €
<i>Dont subventions</i>	86 200 €	71 300 €	69 350 €	- 16 850 €	-20%	72 300 €
Ressources venant du siège (fondation Cimade)		9 000 €	9 000 €	9 000 €		9 000 €
Total produits AURA	187 705 €	153 600 €	163 948 €	- 23 757 €	-13%	152 856 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Écart
RESULTAT AURA (déficit)	-132 558	-179 773	-164 267	-31 709
Taux de couverture AURA *	59%	43%	47%	

*rapport ressources directes / total dépenses

Année exceptionnelle, s'il en est, l'année 2020 a été marquée par une baisse sensible de l'activité qui se traduit par une baisse à la fois des dépenses et des recettes.

Sur le plan des charges, cette année, en raison de la crise sanitaire qui n'a notamment pas permis le Festival Migrants Scène, ces dépenses sont en très net recul par rapport à 2019 et très en dessous du budget.

Pour ce qui est des recettes, bien que les subventions reçues soient moindres qu'au budget, les Ressources Directes sont plus importantes que prévues grâce à un montant historique de dons (53 K€). Nous avons choisi de faire apparaître de manière bien séparée les subventions et la dotation de la fondation Cimade de 9 000 €. Le taux de couverture est donc de 47 %, alors qu'il est de 50 % si on inclut ce montant dans les ressources directes.

C. Budget 2021

Le budget 2021 a été construit courant novembre 2020 c'est-à-dire en pleine crise sanitaire et donc en période de fortes incertitudes. Ce budget anticipe un retour à un niveau de dépenses directes AURA de l'ordre des 120 K€ ce qui correspond au réalisé 2019.

Pour ce qui est des ressources, le budget 2021 anticipe une baisse de celles-ci, le niveau de dons 2020 ayant été exceptionnel.

CHARGES	Réalisé 2020	Budget 2021	Écart	en %
Dépenses directes de la Région AURA	95 518 €	118 141 €	22 623 €	24%
Dépenses du siège affectées à la Région AURA	232 697 €	239 101 €	6 404 €	3%
<i>dont charges salariales</i>	202 391 €	206 624 €	4 233 €	2%
TOTAL CHARGES AURA	328 215 €	357 242 €	29 027 €	9%
PRODUITS	Réalisé 2020	Budget 2021	Écart	en %
Ressources directes de la Région AURA	154 948 €	143 856 €	- 11 092 €	-7%
<i>dont subventions</i>	69 350 €	72 300 €	2 950 €	4%
Ressources venant du siège	9 000 €	9 000 €	- €	0%
TOTAL PRODUITS AURA	163 948 €	152 856 €	- 11 092 €	-7%
RESULTAT DE L'EXERCICE	Réalisé 2020	Budget 2021		
RESULTAT AURA (déficit)	-164 267	-204 386		
Taux de couverture AURA*	47%	40%		

* rapport ressources directes / total dépenses

Nous remercions chaleureusement **les équipes de tous les groupes locaux** (Annecy, Annonay, Bourg-en-Bresse, Cimade 43, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Pays de Gex, Savoie, Saint-Etienne, Valence-Romans) dont les rapports d'activités, les bilans et les statistiques ont servi de base pour la rédaction de ce rapport régional.

Un grand merci également à l'équipe régionale pour la compilation et la rédaction du rapport, notamment les membres du bureau régional, l'équipe salariée et l'équipe d'animation juridique.



La Cimade Auvergne Rhône-Alpes
Délégation régionale
86 cours Gambetta
69007 Lyon

Email: aura@lacimade.org

Sur internet : <https://www.lacimade.org/regions/auvergne-rhone-alpes/>

Sur Facebook : <https://www.facebook.com/lacimadera/>

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

